

SEMAINE DES DROITS DE LA *Femme*



Ville de
BAZIEGE





SEMAINE
DES DROITS
DE LA
Femme

LES DROITS D'HIER À AUJOURD'HUI

Depuis toujours, il existe une certaine **différence** entre les traitements réservés aux hommes et ceux destinés aux femmes.

Pour cette raison, les droits consacrés à la femme ont été mis en place pour la première fois en **1791**.

Ces textes découlent de la **Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne** d'Olympe de Gouges.

DATES FORTES DANS L'HISTOIRE DES DROITS DES FEMMES

1791

« La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. »

1880

L'enseignement secondaire est autorisé pour les filles.

1944

Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité.



1975

La loi autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

2001

La loi sur l'égalité professionnelle femmes/hommes est adoptée.

DES PERMANENCES JURIDIQUES POUR AIDER LES FEMMES



*Pour prendre
rendez-vous*



*Jour et horaire de
la permanence*

MONTGISCARD

05 34 66 75 80

**2e mercredi du mois
9h-11h**

ESCALQUENS

05 62 71 56 78

**2e et 4e jeudi du mois
16h30-18h**

CASTANET-TOLOSAN

05 34 66 73 10

**1er et 3e lundi
du mois / 14h-17h**

LABÈGE

05 62 24 44 44

**1er & 3e vendredi du
mois / 14h30-16h30**

LACROIX-FALGARDE

05 61 76 24 95

**3e vendredi du
mois / 14h30-16h30**



*Plus de permanences à retrouver
sur le site Internet du Conseil
départemental de l'accès au droit
de la Haute-Garonne :
cdad-hautegaronne.justice.fr*





SEMAINE
DES DROITS
DE LA
Femme

**FACE AUX VIOLENCES,
DES SOLUTIONS
EXISTENT !**

LE VIOLENTOMÈTRE

Le “**Violentomètre**” est un outil d’auto-évaluation visuel avec 23 questions rapides à se poser.

Il permet de repérer la présence (ou la menace) de violences sexistes ou sexuelles, et de **mesurer si la relation du couple est saine ou non.**

Présenté sous forme de réglette, cet outil propose une **gradation colorée en 3 segments**. De la violence verbale à la violence physique, il offre une échelle claire pour **reconnaître et comprendre les signes d'abus**.



Violence femmes info

3919

Appel anonyme et gratuit



LES ASSOCIATIONS SONT LÀ POUR AIDER LES VICTIMES

Le **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF31)**, dont la mission est d'intérêt général, a pour objectif de **favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes**, ainsi que de promouvoir l'égalité femmes-hommes.



*Prise de rendez-vous du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h par téléphone ou via le formulaire de contact à **cidff31.fr/contact***



CIDFF31

95, Grande rue St-Michel
31400 TOULOUSE

Tél. : 05 34 31 23 31

cidff31.fr



France victimes 31

vous informe sur :

- vos droits
- le dépôt d'une plainte
- l'assistance d'un avocat
- les procédures judiciaires ...



L'association vous informe également sur les procédures d'indemnisation de vos préjudices.

Elle vous accompagne dans vos démarches et peut également vous accompagner aux audiences du Tribunal Correctionnel et de la Cour d'Assises.



FRANCE VICTIMES 31
3, place Guy Hersant
31400 TOULOUSE
Tél. : 05 62 30 09 82
francevictimes31.fr



6

MARS

SEMAINE
DES DROITS
DE LA

Femme

DES FEMMES MARQUANTES À DÉCOUVRIR

La **médiathèque municipale** de Baziège a préparé une sélection de documents (livres, CD, DVD...) mettant en lumière des artistes et autrices célèbres dans le monde, des femmes ayant marqué l'Histoire ou influencé notre société.



**La médiathèque est ouverte
au public le :**

Mardi : 16h-19h

Mercredi : 14h-19h

Vendredi : 9h30-

11h30 et 16h-19h

Samedi : 10h-12h



mediatheques-de-lhers.fr
***Découvrez et réservez des
ouvrages sur le catalogue en ligne***

Quelques livres disponibles autour de
Greta Thunberg, militante écologiste
suédoise engagée dans la lutte contre
le réchauffement climatique :

- ***Greta change
le monde de
G. Cinque***
- ***Lettre à Greta
Thunberg de
L. De Sutter***
- ***Scènes du cœur et
Rejoignez-nous
de G. Thunberg***
- ***Greta de V. Mazza***
- ***Nous sommes
tous Greta de
V. Giannella***



Médiathèque municipale
2, rue Porte d'Engraille
31450 BAZIEGE
Tél. : 05 61 81 00 52
mediatheques-de-lhers.fr





SEMAINE
DES DROITS
DE LA
Femme

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1er janvier 2024, si vous êtes salariée, artisane, commerçante ou professionnelle libérale, **en cas d'interruption spontanée de grossesse (fausse couche), vous pouvez bénéficier d'un arrêt de travail pour maladie, sans application du délai de carence.**

Délai de carence : 3 jours durant lesquels on ne perçoit aucune indemnisation. Sa suppression permet donc une indemnisation de l'Assurance Maladie dès le premier jour d'arrêt.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1er janvier 2023, les **préservatifs des marques *Eden* et *Sortez couverts* !** peuvent être pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans prescription médicale, pour toute personne de moins de 26 ans et sans minimum d'âge.



**Sortez
couvert !**

Comment en bénéficier ? Pour obtenir la délivrance d'une boîte de préservatifs, il suffit de se rendre en pharmacie et de présenter sa carte Vitale ou une attestation de droits (téléchargeable via votre compte ameli) ou à défaut sur présentation de votre pièce d'identité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les protections hygiéniques réutilisables remboursées pour les moins de 26 ans et sans ordonnance.

Les jeunes femmes peuvent se rendre en pharmacie où la prise en charge est à hauteur de :

100% pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S)

60% pour les personnes de moins de 26 ans avec 40% restants à charge (compensés dans la majorité des cas par les organismes complémentaires)

A noter : Cette mesure ne concerne que les protections périodiques réutilisables. Une liste des produits de protection réutilisable respectant les normes de qualité et de non-toxicité, sera précisée prochainement.



8

MARS

SEMAINE
DES DROITS
DE LA

Femme

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Le 8 mars est une journée
de rassemblements.

C'est le moment de faire un
**bilan sur la situation des
femmes à travers le monde.**

Ce jour est aussi l'occasion
de **se mobiliser en faveur
des droits des femmes** et
de leur participation à la vie
politique et économique.

POURQUOI LE 8 MARS ?

La France reconnaît le 8 mars comme “Journée internationale des droits des femmes” à partir de 1982, sous l'impulsion d'**Yvette Roudy**, ministre déléguée aux droits des femmes.

Cette date aurait été choisie à la suite des manifestations de femmes aux États-Unis et en Europe au début du XXe siècle, qui demandaient de meilleures conditions de travail ainsi que le droit de vote.

En parallèle, dès 1910, la féministe allemande **Clara Zetkin** propose d'instaurer une journée internationale dédiée aux femmes et à leurs droits.



QUELS MESSAGES POUR LES FEMMES ?

Les femmes et les filles de tous les horizons ont le droit de **vivre sans violence** et de **disposer librement de leur corps et de leur vie**, dans le monde réel et en ligne.

Les femmes ont le droit :



- de vivre libre de toute violence et discrimination
- à l'éducation
- à la propriété
- de vote et d'éligibilité
- au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint
- à un salaire égal/équitable



*Au nom de tous les élus
et agents municipaux, nous
tenons à exprimer notre
profonde reconnaissance
envers les femmes qui, par
leur passion, leur engagement
ou leur travail au service
de nos concitoyen·ne·s,
contribuent pleinement à la vie
et au dynamisme de notre
commune. Merci à elles.*

Virginie Dara
Adjointe à la Solidarité



Ville de
BAZIEGE

MAIRIE DE BAZIÈGE | 16, av. de l'Hers
Tél. : 05 61 81 81 25 | 31450 Baziège

 VILLE-BAZIEGE.FR

